

SERVICE: OPRP

Visa du Service:

Visa de M. la Directrice générale f.f.:

PROJET DE DELIBERATION - CONSEIL COMMUNAL DU 25 FEVRIER 2019

SEANCE PUBLIQUE

- * BUDGET COMMUNAL 2019 - Octroi d'un subside numéraire – Congrès régional wallon des Directeurs généraux communaux (le 10 et 11 mai 2019) - Ratification.

LE CONSEIL,

Vu le courrier de la fédération des Directeurs généraux communaux de la Province de Liège en vue de recevoir l'aide financière de la Ville ;

Attendu que la subvention de 5.000,00 € sous forme de subside d'argent, à la fédération des Directeurs généraux permettra d'organiser le congrès régional wallon des directeurs généraux communaux à Verviers, les 10 et 11 mai 2019 ;

Vu le Livre premier de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, modifié par le Décret du 22 novembre 2007 ;

Vu l'article L1122-30 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu les articles L3331-1 à 9 du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu les mesures prises par le Collège communal du 23 novembre 2007 et relatives au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions par les Communes;

Vu la Circulaire ministérielle du 14 février 2008 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions ;

Vu sa décision du 24 novembre 2008 sur les mesures de contrôle financier des ASBL et Associations aidées par la Ville et ses dérogations;

Vu la circulaire ministérielle relative au budget 2019 ;

Vu la circulaire du 30 mai 2013 sur l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Vu la décision du Collège Communal du 30 janvier 2019 ;

Attendu que tout bénéficiaire d'une subvention accordée par la Ville doit l'utiliser aux fins pour lesquelles elle a été octroyée et doit justifier son emploi (codifié à l'article L3331-3 du Code de la Démocratie);

Vu l'avis émis par la Section « Administration générale - Police - Sécurité – Aménagement du territoire » en sa séance du *** 2019 ;

Par xxx voix contre xxx et xxx abstention(s),

RATIFIE :

- L'octroi d'une subvention de 5.000 € sous forme d'argent à la Fédération des Directeurs généraux communaux de la Province de Liège;

DECIDE :

- D'exonérer le bénéficiaire des obligations prévues au Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions, à l'exception des articles L3331-6 et L3331-8, §1^{er}, 1^o vu que le montant est compris entre 2.500 euros et 25.000 euros ;

La présente délibération sera transmise, pour information, à la Fédération des Directeurs généraux communaux de la Province de Liège et au service des Finances.

PROJET soumis au Conseil communal